L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI MATIN, 22 AVRIL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie les états suivants de ses affaires:

Le 1er PRIMES de l'année expirée le 29 février $546,323 42

Savoir:

Primes nettes perçues..... $276 272 97
Primes de mer..... 181 182 70
Primes de rivières..... 88 867 75

$546,323 42

En moins:
Primes remboursées..... $ 5 826 75
Primes non expirées..... 60,145 00

$ 65,904 75

Montant net des primes..... $480,518 67

Parties payées:
Parties par incendie..... $ 82,567 26
Parties par mer..... 174,176 80
Parties sur les rivières..... 94,869 08

$351,613 14

Parties restant dues:
Parties par incendie..... $342,952 14
Parties par mer..... 94,344 50
Parties sur les rivières..... 32,310 62

$469,607 26

Reservé pour parties non réglées..... $ 11,777 91

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance approuvé par les Directeurs, est déclaré après examen par eux, équivalant à un capital consacré à ses opérations:

Fonds publics, propriétés foncières, etc..... $ 445,888 13
Prêts sur nantissement..... 79,019 00
Prêts sur hypothèque et autres bonds..... 92,780 01
Billets escomptés de bonne qualité..... 128,565 40
Parties redevables par la Compagnie d'assurance..... 130,302 02
Primes en mains des agents..... 11,236 00
Intérêts courus..... 45,996 88
Primes en cours de perception..... 97,262 71
Divers..... 111,935 49

$787,989 91

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 23 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs de parties, six pour cent d'intérêt sur tout actif non-encore payé.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour, le dividende ci-dessus, au porteur de certificats et reçus de payement non encore payés.

Les certificats de dividende cessent de porter intérêt après le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir de 10 mars prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. B. Stauffer,
R. Barrow,	A. H. Boree,
J. C. Burelli,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	25 janv—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NILE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie.....	$166,471 58
Sur les risques de mer.....	63,930 94
Sur les risques de rivières.....	85 402 24
	$317,804 71
Pour les risques non expirés	
prime 1868.....	66,885 00
	$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00
Primes remboursées pour 1867	2,566 04
	$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....	$321,675 67
Parties payées dans la même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie.....	$ 42,602 34
Sur les risques de mer.....	107,250 28
Sur les risques d'incendie.....	172,337 45
	$321,590 00
En moins: primes remboursées	1,599 90
En moins; primes sur risques non expirés en 1867.....	39,851 00
	41,450 90
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867.....	$280,139 10
Parties payées dans la même période:	
Sur les risques de mer.....	25,980 74
Sur les risques de rivières.....	109 826 94
Sur les risques d'incendie.....	30,297 46
	166,105 14
Réassurances.....	12,947 33
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., moins escompte et intérêt.....	38,708 31
	$217,740 78
Restant.....	62,398 32
Vingt-cinq pour cent sur primes pour compte remboursées au lieu de scrip.....	87,391 22
Réservé pour parties non payées	5,167 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

347 bons de la ville de la Nile Orléans, de $1,000 chaque..	$347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque..	35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque..	18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque	68,000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500	40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Valletti, de $1,000..	5,000 00
800 actions de la Banque de la Nile-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30.....	24,000 00
556 actions de la Banque de l'Union de la Nile-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque.....	22,268 00
445 actions de la Banque Canal, de $20 chacune, évaluées à $50.....	22,250 00
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.	25,000 00
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune..	1,875 00
100 actions de la Banque de Marchands, de $30 chaque évaluées à $15 chacune..	1,500 00
En caisse.....	$127,125 00 51,683 50
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp.....	50,000 00
Prêts garantis.....	62,415 00
Effets à recevoir.....	12,745 59
En moins: mauvais et douteux	6,544 14
Comptes non encore payés et en voie de perception.....	70,056 62
En moins: mauvais et douteux	10,211 65
	59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurances.....	5,444 00
Total de l'actif.....	$478,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 1e janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus:

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1866, 1865, 1864 et 1861, sont par les présentes annulées, conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, tel qu'il est décidé par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président.
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEUR—

E. E. Converse,	B. F. Etnell,
Robert Hare,	Jos. H. Isenhour,
Jos. Hoy,	J. H. Ludwigsen,
A. Field Moulton,	A. H. May,
J. M. Allen,	Jno. T. Moore,
Jno. C. Rogers,	Wm. M. Perkins.

21janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente..... $1,433,479 86

Sur les risques d'incendie.....	$ 960,910 42
Sur les risques de rivières.....	290,3536 06
Sur les risques de mer.....	227,231 33
	730
Total des primes.....	$1,433,479 86
Moins.—Primes sur risques expirés le 31 mai 1867.....	$ 234,162
Primes remboursées.....	25,955 29
	260,117 29
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,173,342 57
Parties payées depuis le 1er juin 1866:	
Sur les risques d'incendie.....	$ 311,222 88
Sur les risques de rivières.....	192,719 43
Sur les risques de mer.....	573,407 05
	$ 729,370 36
Taxes.....	22,650 97
Réduction net.....	$ 266,919 64
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriétés foncières.....	$ 150,617 67
Billets garantis par hypothèques.....	881,980 18
Billets garantis par nantissements.....	100,907 40
Bons de la Ville.....	14,750 32
Billets garantis par dépôts de certificats de fret	142,752
Primes en voie de perception.....	85,639 88
Bons de la Ville.....	26,570
Effets à recevoir.....	113,981 75
Scrips de Compagnies d'assurances.....	20,715
Actions du Dry Dock Valletti.....	18,000
Actions de la Banque Crescent City.....	3,950
Actions du "Merchants Dry Dock".....	1,000
Actions de la Banque d'Echange.....	1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co"	1,900
Bons de l'Etat.....	1,500
Total.....	$1,406,418 43

En mains:
Dividendes réclamés, et intérêts à payer en Juillet prochain..... $ 60,384 12
30 pour cent sur le capital du scrip de 1866, payable en Juillet 60,548 00
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867..... 234,162 $ 370,894 12

Actif net..... $1,007,421 31
Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire,
JOHN FEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et signé pardevant moi, ce 5 juin 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 5 juin 1867, il a été résolu de donner un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour argent des certificats de scrip non-encore payés, sauf scrip échoppin. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE ET UN CENT SUR LES CERTIFICATS DE SCRIP DE 1866 et 1865, pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

—Directeurs.—

John Femberton,	B. Fuig,
Chs. Segory,	David McGoard,
Pierre Foulc,	F. Maspero,
E. Rillieux,	T. W. Cheshire,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall,
H. Dumesnow	5m—3

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nile-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état financier suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866.....	$321,590 00
Primes sur les risques de mer..	$ 42,602 34
Primes sur les risques de rivières.....	107,250 28
Primes sur les risques d'incendie.....	172,337 45
	$321,590 00
En moins: primes remboursées	1,599 90
En moins; primes sur risques non expirés en 1867.....	39,851 00
	41,450 90
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867.....	$280,139
Parties payées dans la même période:	
Sur les risques de mer.....	25,980 74
Sur les risques de rivières.....	109 826 94
Sur les risques d'incendie.....	30,297 46
	166,105 14
Réassurances.....	12,947 33
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., moins escompte et intérêt.....	38,708 31
	$217,740 78
Restant.....	62,398 32
Vingt-cinq pour cent sur primes pour compte remboursées au lieu de scrip.....	87,391 22
Réservé pour parties non payées	5,167 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

347 bons de la ville de la Nile Orléans, de $1,000 chaque	$347,000 00
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque..	35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque..	18,000 00
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque	68,000 00
80 bons 5-20 des E. U., de $500	40,000 00
5 actions de la Cie. du Dry Dock Valletti, de $1,000..	5,000 00
800 actions de la Banque de la Nile-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $30.....	24,000 00
556 actions de la Banque de l'Union de la Nile-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque.....	22,268 00
445 actions de la Banque Canal, de $20 chacune, évaluées à $50.....	22,250 00
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.	25,000 00
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune..	1,875 00
100 actions de la Banque de Marchands, de $30 chaque évaluées à $15 chacune..	1,500 00
En caisse.....	$127,125 00 51,683 50
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp.....	50,000 00
Prêts garantis.....	62,415 00
Effets à recevoir.....	12,745 59
En moins: mauvais et douteux	6,544 14
Comptes non encore payés et en voie de perception.....	70,056 62
En moins: mauvais et douteux	10,211 65
	59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurances.....	5,444 00
Total de l'actif.....	$478,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus:

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1866, 1865, 1864 et 1861, sont par les présentes annulées, conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, tel qu'il est décidé par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président.
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEUR—

E. E. Converse,	B. F. Etnell,
Robert Hare,	Jos. H. Isenhour,
Jos. Hoy,	J. H. Ludwigsen,
A. Field Moulton,	A. H. May,
J. M. Allen,	Jno. T. Moore,
Jno. C. Rogers,	Wm. M. Perkins.

21janv—1m

CHARLES WHITING vs. la succession de ROSANA FANZZE, Syndic Fanzze, Executeur testamentaire de WILLIAM FANZZE.

DIXIEME DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24,060.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le SAMEDI, 25 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Dixième District de cette ville, dans l'isle Delord par les noms de Jean Baptiste Mirabeau et Mathurin Mirabeau, par portions indivises et formant une portion de terrain désigné par les numéros onze dans l'ancien numéro quatre-vingt-dix, d'après le plan de B. Lafon, arpenteur, du voyer déposé en l'étude de l'ancien, ci-devant notaire public en cette ville. Etant cette portion de dit terrain numéro onze dans l'isle, mesure quarante-huit pieds sur trente le plus près de la rue Apollo et désignée maintenant par le numéro cent quatre-vingt onze. Et le dit numéro onze dans l'isle, est borné par les rues Apollo, Thalie Magazine et Prytania.

Cette propriété a été achetée par feu Victor Miramon de Dotat Feez, suivant acte en rapport de Pierre Lebeau-Pontalba, notaire public, le 3 avril 1837.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21janv—2,9,17,25avr

FRANCIS GOSLEE vs. la succession de MARIE CLERE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 24,060.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le SAMEDI, 25 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'isle Delord, par les noms de Jean Baptiste Mirabeau et Mathurin Mirabeau, par portions indivises et formant une portion de terrain désigné par les numéros onze dans l'ancien numéro quatre-vingt-dix, d'après le plan de B. Lafon, arpenteur, du voyer déposé en l'étude de l'ancien, ci-devant notaire public en cette ville. Etant cette portion de dit terrain numéro onze dans l'isle, mesure quarante-huit pieds sur trente le plus près de la rue Apollo et désigné maintenant par le numéro cent quatre-vingt onze. Et le dit numéro onze dans l'isle est borné par les rues Apollo, Thalie Magazine et Prytania.

Cette propriété a été achetée par feu Victor Miramon de Dotat Feez, suivant acte en rapport de Pierre Lebeau-Pontalba, notaire public, le 3 avril 1837.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3mars—9,17,25avr

François Boisdoré vs George et Robert Boisdoré.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 23,531.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai, le SAMEDI 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans la ville d'Algers, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, savoir: Le premier de ces terrains connu sous le numéro quatre-vingt-seize du plan de Pilat No trente-trois (33) lequel est borné par les Avenues Pauline et Pauline et par la rue Decatur et Bienville, suivant plan dressé par W. Thompson, ci-devant arpenteur, le 9 mai 1840 et depuis en 1847 et 48 par Graham, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun trente deux pieds trois pouces de front à l'Avenue Pauline sur cent vingt trente-trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison à trois étages, ayant cuisine, chambres de domestiques, hangar, écuries, remises et autres dépendances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—9 mai

JOSEPH J. MARION vs JAMES W. ROTCHFORD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 24,060.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le MARDI 5 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'isle Delord par les noms de Jean Baptiste Poydras, Cathalet et Hertzinger, ci-devant Lafayette), désignés par les numéros Trois et Quatre, suivant plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, le 8 de Juin 1852, et mesurant chacun dix-neuf pieds trois pouces de face à la rue Poydras, sur quatre vingts pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Mary Spessard, suivant acte en rapport d'Auguste Hero, notaire public en cette ville, en date du 7 septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—mai 5

H. HOLTZ vs F. STUMP.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,846.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le LUNDI, quatre de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'isle Delord par les noms de Jean Baptiste Mirabeau et Mathurin Mirabeau, par portions indivises et formant une portion de terrain désigné par les numéros onze dans l'ancien numéro quatre-vingt-dix, d'après le plan de B. Lafon, arpenteur, du voyer déposé en l'étude de l'ancien, ci-devant notaire public en cette ville. Etant cette portion de dit terrain numéro onze dans l'isle, mesure quarante-huit pieds sur trente le plus près de la rue Apollo et désigné maintenant par le numéro cent quatre-vingt onze. Et le dit numéro onze dans l'isle est borné par les rues Apollo, Thalie Magazine et Prytania.

Cette propriété a été achetée par feu Victor Miramon de Dotat Feez, suivant acte en rapport de Pierre Lebeau-Pontalba, notaire public, le 3 avril 1837.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—mai 5

HENRY A. LESASSIER vs JAS H. WEST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 25,972.—En vertu d'un writ de fieri facias et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le MARDI dix-neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'isle Delord, par les noms de Jean Baptiste, Clin et Evaro et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte et arpenteur, le 8 de Juin 1852, et mesurant 30 pieds de front sur la rue Poydras, Clin et Evaro et bornant par la ligne séparative des numéros Un et Deux, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Mary Spessard, suivant acte en rapport d'Auguste Hero, notaire public en cette ville, en date du 7 septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—mai 5

CHARLES LE CARPENTIER vs THOMAS GOURLEY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 24,060.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai, le SAMEDI 2 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans la ville d'Algers, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, savoir: Le premier de ces terrains connu sous le numéro quatre-vingt-seize du plan de Pilat No trente-trois (33) lequel est borné par les Avenues Pauline et Pauline et par la rue Decatur et Bienville, suivant plan dressé par W. Thompson, ci-devant arpenteur, le 9 mai 1840 et depuis en 1847 et 48 par Graham, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun trente deux pieds trois pouces de front à l'Avenue Pauline sur cent vingt trente-trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison en bois, à étage, portant le No 441 de la rue St. Thomas en Fau.

Conditions de la vente—La moitié comptant; le reste à un an de crédit—les billets garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, avec la clause de non-aliénation jusqu'à l'argent ait cas de prorata. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses, jusqu'à parfait paiement, par quelque compagnie à leur choix. Les acquéreurs devront en outre supporter les primes de timbre non exigées par la Compagnie.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis, pardevant J. G. Etasin notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27,11,18 2avr,2mai

WEST & NETTELTON vs. JOSEPH L. DUNHAM & JOHN J. ATKINS.

J. C. ROGERS vs. THE SAME.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 18,614 et 19,633.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nile-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procederai le SAMEDI 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'isle Delord par les rues Bienville, Prytania, Clio et Fraser, désigné par le numéro Cent Quatre-vingt-un du plan dressé par Thompson, ci-devant arpenteur, le 9 mai 1840 et depuis en 1847 et 48 par Graham, notaire public en cette ville, mesurant trente et un pieds cinq pouces et demi de front sur la rue Bienville sur cent vingt trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison à trois étages, ayant cuisine, écuries, remises et autres dépendances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 mars—1,9,17,25 avril

Deux Maisons, à étage, sur la rue Fulton.
Maison en bois, rue Washington.

Succession de John F. McEnery.—No 30,103

Deuxième Cour de District de la Nile Orléans.

BUREAU: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 16 mars 1868, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de John F. McEnery, savoir:

Un lot de terre dans la susdite District, dans l'isle Delord, par les rues Bienville, Prytania, Clio et Fraser, désigné par le numéro Cent Quatre-vingt-un du plan de Thompson, ci-devant arpenteur, le 9 mai 1840 et depuis en 1847 et 48 par Graham, notaire public en cette ville, mesurant 31 pieds cinq pouces et demi de front sur la rue Bienville sur cent vingt trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison à trois étages, ayant cuisine, écuries, remises et autres dépendances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—1,9,17,25 avril

Succession de John F. McEnery.—No 30,103

Deuxième Cour de District de la Nile Orléans.

BUREAU: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 16 mars 1868, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession d'Alexandre Crighton, décédé, savoir:

Une portion de terre dans la susdite District, dans l'isle Delord, par les rues Bienville, Prytania, Clio et Fraser, désigné par le numéro Cent Quatre-vingt-un du plan dressé par C. A. Hedin, architecte et arpenteur, le 8 de Juin 1852, et mesurant 79 pieds trois pouces de front sur la rue Bienville sur cent vingt trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison à trois étages, ayant cuisine, écuries, remises et autres dépendances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—1,9,17,25 avril

Deux Maisons, à étage, sur la rue Fulton.
Maison en bois, rue Washington.

Succession de John F. McEnery.—No 30,103

Deuxième Cour de District de la Nile Orléans.

BUREAU: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 16 mars 1868, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession d'Alexandre Crighton, décédé, savoir:

Une portion de terre dans la susdite District, dans l'isle Delord, par les rues Bienville, Prytania, Clio et Fraser, désigné par le numéro Cent Quatre-vingt-un du plan dressé par C. A. Hedin, architecte et arpenteur, le 8 de Juin 1852, et mesurant 79 pieds trois pouces de front sur la rue Bienville sur cent vingt trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison à trois étages, ayant cuisine, écuries, remises et autres dépendances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—1,9,17,25 avril

Deux Maisons, à étage, sur la rue Fulton.
Maison en bois, rue Washington.

Succession de John F. McEnery.—No 30,103

Deuxième Cour de District de la Nile Orléans.

BUREAU: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 16 mars 1868, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession d'Alexandre Crighton, décédé, savoir:

Une portion de terre dans la susdite District, dans l'isle Delord, par les rues Bienville, Prytania, Clio et Fraser, désigné par le numéro Cent Quatre-vingt-un du plan dressé par C. A. Hedin, architecte et arpenteur, le 8 de Juin 1852, et mesurant 79 pieds trois pouces de front sur la rue Bienville sur cent vingt trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison à trois étages, ayant cuisine, écuries, remises et autres dépendances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—1,9,17,25 avril

CHARTE.

CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 31e jour de janvier mil huit cent soixante huit et la quatre-vingt-deux-ième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant nous, EDWARD IVY, notaire public, dument commissionné et ayant qualité, en présence des témoins ci-après nommés et signés, est personnellement comparu ceux qui ont signé ces présentes, lesquelles comparants ont déclaré par ces présentes qu'ils s'associent entre eux, profitant des lois de la Louisiane relatives aux corporations dans cet Etat, elles sont concernant les corporations civiles, et qu'ils représentent en une corporation dans le but et sous les règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de corporation de cette société sera la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

ARTICLE II.

Le siège des affaires et le domicile légal de cette corporation seront à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et de maintenir un ville des chemins de fer convenables pour le transport des personnes et des propriétés, avec les pouvoirs et privilèges dont elle pourrait être ou est par les présentes, revêtue à l'effet d'acquérir à même de cette entreprise et d'acquérir des chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est, par les présentes fixé à trois cent mille (300,000) dollars, divisés en trois mille actions de cent dollars chacune, et désigné par le nom de Capital Social, lequel sera payé cinq pour cent d'avance par chaque souscripteur, à la signature de la présente charte, et le reste sera payé à l'époque et en telle montants et versements qu'ordonnera la direction, pendant les quatre années du dit (1868) premier mois de dite société, et après cette époque,